



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE

téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Association : **MOUSSEY CS**

Tomblaine, le 29 août 2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le juge-arbitre de l'Association ci-dessous mentionnée a été désigné pour diriger, dans votre salle, la rencontre suivante du Championnat de France par équipes MESSIEURS :

Journée n°1 – GRAND EST ELITE – Poule 3

Opposant

MOUSSEY CS 1 à STRASBOURG RC 2

Le SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 à 16H00

Club fournissant le juge arbitre : **TROYES JEUNE GARDE**

Montant des frais à régler au juge-arbitre avant le début de la rencontre :

INDEMNITE FIXE	+	DEPLACEMENT (*)	=	TOTAL
25 €	+	_____ kms x 0,25 euros	=	_____ €

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

En cas de modification de date, de lieu ou d'horaire de la rencontre, je vous prie de bien vouloir en informer l'association fournissant le juge-arbitre.

Vous devez régler les frais de juge-arbitrage avant le début de la rencontre.

Salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE

téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Association : **MOUSSEY CS**

Tomblaine, le 29 août 2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le juge-arbitre de l'Association ci-dessous mentionnée a été désigné pour diriger, dans votre salle, la rencontre suivante du Championnat de France par équipes MESSIEURS :

Journée n°3 – GRAND EST ELITE – Poule 3

Opposant

MOUSSEY CS 1 à ILLZACH TTSJB 2

Le SAMEDI 08 NOVEMBRE 2025 à 16H00

Club fournissant le juge arbitre : **SAINT ANDRE ASTT DRYATE**

Montant des frais à régler au juge-arbitre avant le début de la rencontre :

INDEMNITE FIXE	+	DEPLACEMENT (*)	=	TOTAL
25 €	+	_____ kms x 0,25 euros	=	_____ €

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

En cas de modification de date, de lieu ou d'horaire de la rencontre, je vous prie de bien vouloir en informer l'association fournissant le juge-arbitre.

Vous devez régler les frais de juge-arbitrage avant le début de la rencontre.

Salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE

téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Association : **MOUSSEY CS**

Tomblaine, le 29 août 2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le juge-arbitre de l'Association ci-dessous mentionnée a été désigné pour diriger, dans votre salle, la rencontre suivante du Championnat de France par équipes MESSIEURS :

Journée n°4 – GRAND EST ELITE – Poule 3

Opposant

MOUSSEY CS 1 à ETIVAL ASRTT 1

Le SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025 à 16H00

Club fournissant le juge arbitre : **SAINT ANDRE ASTT DRYATE**

Montant des frais à régler au juge-arbitre avant le début de la rencontre :

INDEMNITE FIXE	+	DEPLACEMENT (*)	=	TOTAL
25 €	+	_____ kms x 0,25 euros	=	_____ €

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

En cas de modification de date, de lieu ou d'horaire de la rencontre, je vous prie de bien vouloir en informer l'association fournissant le juge-arbitre.

Vous devez régler les frais de juge-arbitrage avant le début de la rencontre.

Salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE

téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Association : **MOUSSEY CS**

Tomblaine, le 29 août 2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le juge-arbitre de l'Association ci-dessous mentionnée a été désigné pour diriger, dans votre salle, la rencontre suivante du Championnat de France par équipes MESSIEURS :

Journée n°6 – GRAND EST ELITE – Poule 3

Opposant

MOUSSEY CS 1 à RIXHEIM PPA 1

Le SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025 à 16H00

Club fournissant le juge arbitre : **ROMILLY SPORTS 10**

Montant des frais à régler au juge-arbitre avant le début de la rencontre :

INDEMNITE FIXE	+	DEPLACEMENT (*)	=	TOTAL
25 €	+	_____ kms x 0,25 euros	=	_____ €

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

En cas de modification de date, de lieu ou d'horaire de la rencontre, je vous prie de bien vouloir en informer l'association fournissant le juge-arbitre.

Vous devez régler les frais de juge-arbitrage avant le début de la rencontre.

Salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS